



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles tenue le **mercredi 15 janvier 2025**, a été adopté le règlement intitulé : **Règlement 2025-01 décrétant l'imposition de taxes et tarifs – année 2025**.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, pendant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site WEB de la municipalité au www.lac-des-seize-iles.com.

Le règlement 2025-01 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, le jeudi le 16 janvier 2025.

Le Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Patrick Paradis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Patrick Paradis, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 16^e jour du mois de janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de janvier 2025.

Patrick Paradis

Directeur général et greffier-trésorier par intérim